

1
Séance du vendredi 26 mars 1915

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : M. M. Dimond, Astier, Barbier, Charpentier, Beauvisage, Al^{de} Bichard, Doumer, Albert Gérard, — Jeanneney, Lhopiteau, Courtès, Henri Michel, Millier-Lacroix, Peronnat, — Perchot, Guittier, Petitjean, Steeg, Courron, Cronillot.

M. Lhopiteau, au nom de M. Tencourier, indisposé, donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant conversion en loi des décrets des 12 août et 12 novembre 1914 relatifs à la garantie de l'Etat en matière d'assurances contre les risques de guerre maritimes.

Le rapport est adopté et M. Lhopiteau en autorise à le déposer sur le bureau du Sénat.

M. Dimond, rapporteur général, donne lecture d'un rapport sur le projet

de loi, adopté par la Chambre Des Députés,
concernant: 1° l'ouverture et l'annulation
de crédits sur l'exercice 1914 au titre des
budgets généraux; 2° l'ouverture et l'anno-
lation de crédits sur l'exercice 1914 au
titre des budgets annexes.

À la suite d'un court échange d'obser-
vations entre M. le rapporteur général et
M. M. Milhes Borein, Lhopiteau, Alban Germon et
Donner, le rapport est adopté et M. le
rapporteur général est invité par M. le Président
à faire imprimer son rapport de façon
à ce qu'il soit distribué avant la séance
du Sénat de mardi prochain.

M. Donner donne lecture d'un
rapport sur le projet de loi, adopté par
la Chambre Des Députés, concernant les
avances aux pays alliés ou amis.

Le rapport est adopté.

M. Chastenet, revenant sur la
question des titres volés ou perdus, demande
à M. Lhopiteau de faire l'exposé du
projet de loi qu'il avait préparé ainsi qu'il
l'a dit à la dernière séance, afin que la
commission se prononce en faveur de ce projet
ou adopte celui qu'a voté la Chambre Des
Députés.

M. Lhopiteau répond qu'il ne voudrait pas retarder la solution de cette importante question. Il a remis son projet à M. le ministre des finances, mais n'a pu encore s'en entretenir avec lui. Il n'a pas l'intention d'insister si le vote de ce contre-projet paraît susceptible de soulever des difficultés quelconques.

Sur la proposition de M. le Président, il est décidé que M. M. Chastenet et Lhopiteau se rendront, ce soir même, chez M. le ministre des finances.

La lecture du rapport de M. Perchet sur le projet de loi ayant pour objet l'organisation du crédit au petit et au moyen commerce est ajournée à une prochaine séance.

La séance est levée à 3 heures et renvoyée à demain à 2 heures 1/2.
